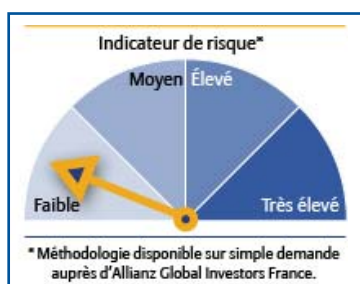


Fiche produit

Allianz Sécuricash SRI

Fonds
monétaire ISR



Pour une valorisation de vos liquidités à court terme en limitant la prise de risque tout en répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable.



Allianz Sécuricash SRI est un Fonds Commun de Placement (FCP) investi sur le marché monétaire qui recherche la valorisation de votre capital à court terme en privilégiant la sécurité.

Son objectif est d'obtenir une rémunération proche de l'indice de référence des placements monétaires au jour le jour, l'EONIA, déduction faite des frais de gestion. Le fonds répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable en sélectionnant des émetteurs qui intègrent des critères liés à l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG).

Orientation des placements et univers d'investissement

L'équipe de gestion va en permanence chercher à investir sur des titres monétaires de la meilleure qualité possible, sur des maturités courtes et offrant le meilleur couple rendement/risque financier et extra-financier possible.

Le FCP dispose d'une liquidité permanente importante, qui est renouvelée rapidement du fait de la durée de vie moyenne de 90 jours maximum des investissements.

Les choix d'investissement opérés par la gestion vont porter principalement sur des instruments à taux fixe ou indexés sur des références monétaires (Titres de Créances Négociables), ainsi

que sur des instruments à taux révisable de durée courte (Floating Rate Note) de maturité courte.

Enfin, la faible sensibilité du portefeuille aux taux, comprise entre 0 et 0,25, permet une adaptation rapide aux évolutions du marché monétaire.

Allianz Global Investors France et l'Investissement Socialement Responsable

Déclinaison du développement durable aux métiers de l'investissement, l'ISR s'inscrit dans ce domaine, en totale cohérence avec la forte mobilisation du Groupe Allianz.

La démarche se fonde sur un double constat : une entreprise ne peut être performante dans la durée sans une bonne gestion du capital social et de l'environnement ; cette gestion responsable ne peut être pérenne en l'absence de performance économique. Les critères de choix extra-financiers permettent de mieux apprécier la valeur intrinsèque d'un émetteur, de mieux évaluer les risques liés à son activité et la manière dont il les anticipe et les gère.

L'alliance des expertises

Allianz Global Investors France est un acteur majeur en gestion monétaire pour le compte de clients institutionnels et entreprises et également un leader sur le marché de la gestion ISR en France. Ainsi, Allianz Sécuricash SRI bénéficie de la double expertise d'Allianz Global Investors France dans ces deux domaines.

Un processus d'investissement rigoureux

Allianz Sécuricash SRI dispose d'un processus d'investissement solide et éprouvé qui associe une approche reposant sur une analyse macro économique (dite top-down), à une approche s'appuyant sur l'analyse financière et extra-financière des émetteurs (bottom-up).

Allianz 
Global Investors

1- Analyse fondamentale

L'analyse fondamentale macro-économique permet d'anticiper les évolutions de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et leur impact sur la partie courte de la courbe des taux. De multiples sources de recherche, internes et externes, sont exploitées à cette fin (analyse des indicateurs économiques et financiers...).

2- Stratégie de placement

Les anticipations sur la politique monétaire permettent ensuite de définir l'horizon d'investissement, ainsi que le type d'indexation utilisé (taux variable/fixe).

3- Sélection des titres : associer la sécurité d'un support monétaire et la philosophie d'Investissement Socialement Responsable.

La sélection des titres est effectuée en fonction de critères financiers (notation des émetteurs, écarts de rendement, diversification des risques...) mais également Environnement, Social, Gouvernance (ESG).

L'analyse extra-financière se base sur 4 grands critères, ESG et Droits de l'Homme, critère d'exclusion commun à l'ensemble des fonds ISR d'AllianzGI France. Cette analyse ISR s'appuie sur plusieurs agences de notation extra-financière externes. Chaque émetteur est suivi par deux agences afin de pouvoir confronter les notations et ainsi enrichir notre analyse.

La note ISR moyenne du fonds doit être constamment supérieure à 2 sur notre échelle de notation de 0 à 4. Le fonds peut détenir une poche contenant des valeurs non notées ou disposant d'une notation inférieure à 2 pour 5 % de l'actif dans le cadre d'accompagnement des entreprises mettant en place une formalisation de leur démarche et de leur engagement développement durable.

Le Label ISR Novethic est attribué aux fonds qui s'appuient sur une analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) systématique et disposent d'une information exhaustive sur leurs caractéristiques extra-financières et leur composition (www.novethic.fr pour plus d'informations)

4- Contrôle des risques

Un suivi détaillé de la structure du portefeuille est effectué par la gestion et le risk management. Il assure en permanence que le client et la société de gestion ne sont pas exposés à un risque supérieur à celui qu'ils souhaitent assumer.

Atouts du FCP

- Une valorisation du capital à court terme privilégiant la sécurité.
- Une progression régulière de la valeur liquidative.
- Une volatilité quasi nulle.
- Un investissement répondant aux critères de développement durable.
- Une expertise reconnue d'Allianz Global Investors France, un des tous premiers acteurs sur le marché français de l'ISR.

Risque principaux du FCP

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque de taux – Risque sectoriel taux – Risque de crédit.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

Forme juridique : FCP de droit français

Classification AMF : Monétaire court terme

Date d'agrément AMF : Part R : 21 août 2009
Part I : 23 mai 2003

Code ISIN : Part R : FR0010785865
Part I : FR0010017731

Durée de placement recommandée : 1 semaine

Frais de gestion : Part R : 0,6000 % TTC max
Part I : 0,1200 % TTC max

Commission de souscription maximale : Part R : 1 % TTC max - Part I : néant

Commission de rachat maximale : Part R & I : néant

Conditions de souscription/rachat : les souscriptions et rachats sont centralisés quotidiennement à 12h00 et effectués sur la base de la valeur liquidative du jour. En cas de suspension de la valeur liquidative, les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant.

Valorisation : quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Valeur liquidative d'origine : Part R : 1 000 €
Part I : 10 000 €

Fractionnement : Part R : néant - Part I : un part

Minimum de rachat : Part R : millième - Part I : millième

Libellé de la devise : euro

Affectations des résultats : capitalisation

Dépositaire : Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

Adresse de la Société de Gestion :

Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier, 75009 Paris

Mise à jour le 01/12/2011

Allianz Securicash SRI est un fonds commun de placement (FCP) régi par les lois françaises et agréé par l'autorité de tutelle (AMF) en tant qu'OPCVM respectant les règles de la directive européenne 85/611/CE. Les risques de l'OPCVM sont définis de manière détaillée dans le prospectus.

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur www.allianzgi.fr et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Avant toute décision d'investissement, l'investisseur devrait consulter son conseiller financier pour évaluer et s'assurer de l'adéquation de l'investissement en fonction de sa situation, de son profil de risque et de ses objectifs.

Document non contractuel.